

RAPPORTS

**DE LA
DOUZIÈME SESSION DE
LA COMMISSION DES FORÊTS
POUR L'AMÉRIQUE LATINE
ET DE LA
QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ
DES PARCS NATIONAUX
ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

Tenues à La Havane, Cuba,
2-7 février 1976



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

Première session	Rio de Janeiro, Brésil	23 mai 1949
Deuxième session	Lima, Pérou	14 novembre 1949
Troisième session	Santiago, Chili	11 décembre 1950
Quatrième session	Buenos Aires, Argentine	16-23 juin 1952
Cinquième session	Caracas, Venezuela	4-15 octobre 1955
Sixième session	Antigua, Guatemala	4-15 novembre 1958
Septième session	Mexico, Mexique	3-6 août 1960
Huitième session	Santiago, Chili	13-19 novembre 1962
Neuvième session	Curitiba, Brésil	5-12 novembre 1964
Dixième session	Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago	4-9 décembre 1967
Onzième session	Quito, Equateur	16-21 novembre 1970

R A P P O R T S

de la

DOUZIEME SESSION

de la

COMMISSION DES FORETS POUR L'AMERIQUE LATINE

et de la

QUATRIEME SESSION

du

COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE

La Havane, Cuba, 2-7 février 1976

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Récapitulation des recommandations	
A. Adressées aux gouvernements membres	v
B. Adressées à la FAO	vi
I. Introduction	1
II. Approbation de l'ordre du jour	2
III. Election du Bureau	2
IV. Etat de la foresterie - déclarations des pays	2
V. Tendances et perspectives du secteur forestier en Amérique latine	3
VI. Pénurie de pâte et de papier	4
VII. Modernisation de l'administration publique du secteur forestier en Amérique latine	6
VIII. Activités des organes subsidiaires de la Commission	
(a) Comité des parcs nationaux et de la faune	7
(b) Comité de la recherche forestière	7
IX. Questions à soumettre à l'examen du Comité des forêts	8
(a) Activités du Département des forêts de la FAO	8
(b) Fonctions des Commissions forestières régionales	8
(c) Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques	8
(d) Huitième Congrès forestier mondial	9
XI. Activités de la Commission	
(a) Date et lieu de la prochaine session	9
(b) Questions diverses	9
(c) Adoption du rapport	9
 Annexe A: Ordre du jour	
 Annexe B: Liste des participants	
 Annexe C: Liste des documents	

- ANNEXE D: Discours inaugural du Président del Instituto Nacional de Desarrollo y Aprovechamiento Forestales
- ANNEXE E: Discours d'ouverture prononcé par le Directeur du Service des opérations du Département des forêts de la FAO
- ANNEXE F: Discours de clôture prononcé le Ministre Vice-Président del Instituto Nacional de Reforma Agraria
- ANNEXE G: Rapport de la Quatrième session du Comité des Parcs Nationaux et de la Faune

RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

A. Adressées aux gouvernements membres

(a) Tendances et perspectives du secteur forestier

1. Les institutions forestières des pays devraient collaborer activement à la deuxième phase de l'étude sur les tendances et perspectives du secteur forestier, afin d'assurer une bonne coordination des activités au niveau national (par. 24).

(b) Modernisation de l'administration publique du secteur forestier

2. Les plans forestiers doivent être simples et opérationnels et faire partie intégrante des plans nationaux de développement socio-économiques (par. 41 (a)).

3. Les pays membres devraient multiplier les échanges d'information et confronter dans toute la mesure du possible leurs expériences en matière de développement forestier au moyen de réunions, groupes de travail, etc; en particulier, la création de groupes de travail est recommandée dans les domaines suivants: administration forestière; types d'organisation de la production forestière; développement des plantations forestières commerciales; développement des industries de la pâte et du papier et plus particulièrement des entreprises de moyenne dimension (par. 41 (b)).

4. Les pays membres et la FAO devraient chercher à établir un projet régional pour étudier les possibilités et les problèmes dans le domaine de l'aménagement agro-sylvo-pastoral en Amérique latine et à promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources naturelles renouvelables au moyen d'une intégration équilibrée des diverses utilisations (par. 41 (c)).

5. Les échanges de semences forestières devraient être intensifiés et se faire autant que possible à une échelle commerciale (par. 41 (d)).

6. Dans l'éducation et la formation des forestiers de niveau technique et supérieur, on devrait faire une plus large place aux disciplines administratives et organisationnelles, et principalement à la sociologie appliquée au travail forestier, en liant plus étroitement la formation à la réalité du travail (par. 41 (e)).

7. Les pays devraient favoriser les études et les échanges d'information sur la sécurité, l'hygiène et l'organisation du travail forestier (par. 41 (f)).

8. Les pays intéressés et la FAO devraient favoriser la recherche sur les forêts tropicales humides d'Amérique latine et la création d'un nouveau centre ou le renforcement des centres existants et la coordination de leurs activités (par. 41 (i)).

(c) Parcs nationaux et faune

9. Les pays qui souhaiteraient accueillir un centre de formation pour préparer du personnel dans le domaine des parcs nationaux et de la faune, devraient faire parvenir leurs propositions à la FAO, en indiquant la contrepartie qu'ils fourniraient et les conditions de financement qu'ils suggèrent (Annexe G, par. V(i)).

10. Les pays devraient demander que des experts de la faune et/ou des parcs nationaux soient attachés aux projets forestiers (Annexe G, par. V(iii)).

11. Les pays devraient s'occuper tout particulièrement de se doter de systèmes de parcs nationaux et d'autres zones protégées comprenant des exemples scientifiquement choisis des écosystèmes représentés sur leur territoire, de sorte que les rapports soumis à la cinquième session du Comité puissent permettre d'établir les bases d'un système latino-américain de parcs nationaux et d'autres zones protégées (Annexe G, par. V(v)).

12. Les pays devraient attribuer la plus haute priorité à la création de parcs nationaux et d'autres zones protégées pour assurer la conservation des écosystèmes très intéressants que sont les bandes côtières et les forêts tropicales humides de la région. (Annexe G par.V-vi).

13. Lorsque la sauvegarde de certains écosystèmes ou de certaines espèces exige une étroite coordination en vue d'un aménagement cohérent, il faudrait établir des parcs nationaux et/ou d'autres zones frontalières protégées où les pays intéressés harmoniseraient leurs politiques administratives et leurs normes d'aménagement (Annexe G, par. V(vii)).

14. Les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction devraient s'efforcer par tous les moyens de faire au plus vite (Annexe G, par.V(viii)).

15. Les pays devraient favoriser la création de zones d'aménagement intensif et de reproduction pour les animaux sauvages les plus menacés en raison de leur grande valeur économique afin, particulièrement, de concourir au développement social des populations humaines locales (Annexe G, par.V(ix)).

16. Les pays devraient établir les contacts nécessaires avec les pays limitrophes ou voisins dont dépend la protection de certaines espèces afin de conclure des accords en vue d'harmoniser les législations, règlements d'application et mesures de contrôle (Annexe G, par.V(x)).

B. Adressées à la FAO

(a) Tendances et perspectives de la foresterie

1. La deuxième phase de l'étude sur les tendances et les perspectives du secteur forestier en Amérique latine devrait être réalisée (par. 22).

2. L'étude devrait prendre en considération la situation de tous les pays sans exception, de façon que ce résultat puisse être véritablement utile pour élaborer les politiques et plans nationaux de développement forestier (par. 23).

3. Pour aider les pays à collaborer activement à la deuxième phase de l'étude, la FAO devrait préparer un manuel pratique de rassemblement, traitement et compilation des données statistiques (par. 24).

4. Il faudrait étudier de façon plus approfondie l'évolution future de l'offre et de la demande de produits forestiers transformés, en particulier sous les divers points de vue suivants:

- causes et conséquences de l'épuisement des ressources forestières et en particulier analyse de l'influence des structures agraires sur l'épuisement des ressources forestières de la région et des fonctions écologiques, productives et récréatives des forêts;
- potentiel des forêts naturelles exploitables et des peuplements artificiels;
- coût des approvisionnements de bois d'oeuvre et d'industrie dans les pays de la région.

Priorité devrait être donnée en deuxième lieu à l'étude de l'évolution et des perspectives des produits forestiers autres que le bois et des facteurs institutionnels; en effet, cette analyse est nécessaire dans la mesure où ces facteurs sont importants pour étudier le bilan futur de l'offre et de la demande de bois (par. 25 et 26).

5. Il faudrait étudier tout particulièrement l'interdépendance entre l'utilisation des ressources forestières d'une part, et l'agriculture et l'élevage de l'autre (par. 27).
6. Il faudrait intensifier les efforts en vue d'étudier les problèmes et les possibilités des essences forestières qui ne sont pas encore suffisamment acceptées sur les marchés (par. 28).
7. La FAO devrait créer un groupe régional d'experts de la planification pour suivre en permanence les besoins propres de chaque pays d'Amérique latine ou bien étendre à la planification du développement forestier son programme actuel d'activités consultatives en matière d'industrie. (par. 29).

(b) Pénurie de pâte et de papier

8. Il faudrait, dans la deuxième phase du programme mis en place par la FAO, le PNUD, la BIRD, l'ONUDI et d'autres organisations internationales pour combattre la pénurie de pâte et de papier prévue dans les pays en développement, mettre l'accent particulièrement sur la possibilité d'établir de petites fabriques dotées d'une technologie moderne (par. 34).
9. La FAO devrait réunir, mettre à jour et fournir aux gouvernements toutes les informations existantes en matière de pâte et de papier, étudier l'offre et la demande de pâte et de papier en Amérique latine et en projeter la situation future, avec des détails sur les prix, les matières premières utilisées, les usines existantes, leurs procédés de fabrication et leur capacité; elle devrait en même temps entreprendre des recherches pour créer des techniques permettant d'utiliser les mélanges de feuillus tropicaux ou pour améliorer celles qui existent (par. 35).
10. La FAO devrait proposer à la prochaine réunion du système économique latino-américain de créer un comité d'action qui aurait pour fonction d'organiser, depuis le stade initial jusqu'à l'achèvement, l'exécution des projets d'industrie papetière, et de créer un centre régional de recherche technologique issu de l'effort conjoint des états membres intéressés, et ayant comme objectif l'utilisation à cette fin des ressources naturelles existantes (par. 36).
11. La FAO devrait coordonner les activités intéressant le secteur de la pâte et du papier dans le cadre des divers projets du système des Nations Unies, afin d'éviter tout double emploi (par. 37).

c) Modernisation de l'administration publique du secteur forestier

12. Les pays membres et la FAO devraient chercher à établir un projet régional pour étudier les possibilités et les problèmes dans le domaine de l'aménagement agro-sylvo-pastoral en Amérique latine et à promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources naturelles renouvelables au moyen d'une intégration équilibrée des divers modes d'utilisation (par. 41 (c)).
13. Il faudrait examiner à l'occasion du séminaire FAO/SIDA sur le développement de l'enseignement forestier, qui doit avoir lieu à Quito en 1976, le lien entre les études et le travail dans la formation forestière (par. 41 (g)).

14. La FAO devrait intensifier son travail dans le domaine de l'éducation et de la formation forestières, notamment en publiant des manuels pratiques adaptés aux besoins de la région. Elle devrait en particulier publier un manuel sur le rassemblement, la compilation et l'exploitation des statistiques d'intérêt pratique pour les administrations forestières (par. 41 (h)).

15. Les pays intéressés et la FAO devraient favoriser la recherche sur les forêts tropicales humides d'Amérique latine et la création d'un nouveau centre de recherche pour l'Amérique latine ou le renforcement des centres existants et la coordination de leurs activités (par. 41(i)).

d) Rôle des commissions forestières régionales

16. Le rapport de la douzième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine devrait être soumis comme document accessoire à la prochaine Conférence régionale de la FAO qui se tiendra à Lima en avril 1976, afin que le secteur forestier reçoive l'attention qu'il mérite dans les instances nationales les plus élevées (par. 47).

17. La FAO devrait inscrire la télédétection à l'ordre du jour de la treizième session de la Commission. A cet effet, la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord est priée de communiquer les conclusions de son groupe d'étude qui s'occupe de la question (par. 48).

18. La Commission devrait se réunir tous les quatre ans (par. 49).

e) Huitième congrès forestier mondial

19. La Commission recommande que le huitième congrès forestier mondial ait pour thème "l'aménagement des forêts dans le contexte du développement rural" (para. 51).

f) Parcs nationaux et faune

20. La FAO devrait faire le nécessaire pour appuyer la création, dans la région, d'un centre de formation en matière de parcs nationaux et de faune destiné à préparer des cadres moyens et des spécialistes de niveau supérieur en vue de l'aménagement de la faune et de la planification de l'administration de parcs nationaux et autres zones protégées (Annexe G, par. V(i)).

21. La Commission a instamment recommandé que soit approuvé le projet d'aménagement des ressources naturelles et des zones sauvages présenté au PNUE, a déclaré que son siège devra être judicieusement déterminé et a proposé que, outre les objectifs envisagés, le Secrétariat du Comité des parcs nationaux et de la faune soit assuré dans le cadre de ce projet (Annexe G, par. V(ii)).

22. La FAO a recommandé que des experts de la faune ou des parcs nationaux soient attachés aux projets forestiers (Annexe G, par. V(iii)).

23. Avant la prochaine réunion du Comité des parcs nationaux et de la faune, la FAO devrait soumettre à l'examen des pays un projet de nomenclature adapté aux besoins sociaux et écologiques de la région et dûment coordonné avec la Commission des parcs nationaux et des zones protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (Annexe G, par. V(iv)).

I. INTRODUCTION

1. La Commission des forêts pour l'Amérique latine de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a tenu sa douzième session à La Havane, Cuba, sur la généreuse invitation du Gouvernement de Cuba.
2. Ont participé à la réunion les délégués des Etats membres suivants: Argentine, Chili, Cuba, Equateur, France, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Surinam, Trinidad et Tobago; des observateurs du Canada, de l'Espagne et du Surinam; et des représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement, de l'Institut latinoaméricain de recherche et de formation forestières (IFLAIC) et de la Banque mondiale. On trouvera la liste complète des participants à l'Annexe B.
3. Etait également présent M. L. Huguet, Directeur du Service des Opérations du Département des forêts, représentant le Directeur général de la FAO et le Sous-Directeur général chargé du Département des forêts. M. S. Salcedo, expert forestier régional de la FAO, a assuré la fonction de Secrétaire.
4. La séance d'ouverture a été présidée par M. F. Ponce Diaz, Président de l'Institut national des Forêts de Cuba (Instituto Nacional de Desarrollo y Aprovechamiento Forestales - INDAF), qui a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de son gouvernement. Il a fait ressortir que, dans la plupart des pays, c'est précisément dans le secteur forestier que sont le plus visibles les effets de la destruction des ressources résultant de l'intervention d'intérêts étrangers qui, par des coupes sélectives pratiquées sans mesure de protection, ont provoqué une dégradation accélérée de la forêt. Il a déclaré que la Commission des forêts pour l'Amérique latine a un rôle très important à jouer au sein des Nations Unies dans la recherche des moyens de résoudre ces problèmes, et a rappelé aux délégués que leurs interventions serviront à orienter les programmes, les stratégies et les politiques que devra suivre la FAO dans le secteur forestier. Il a en même temps souligné que cet apport sera plus fécond s'il émane d'un effort concerté de tous les participants, s'inspirant de critères communs et donnant ainsi plus de force à la voix de l'Amérique latine dans le système des Nations Unies et plus particulièrement dans la FAO. On trouvera à l'Annexe D le texte intégral de l'allocution de M. Ponce Diaz.
5. M. L. Huguet, Directeur du Service des Opérations du Département des forêts de la FAO, a remercié le Gouvernement de Cuba d'avoir bien voulu accueillir la douzième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et de l'avoir si bien organisée. Il a dit que le Sous-Directeur général regrettait vivement de n'avoir pu assister à la session, parce que le nouveau Directeur général de la FAO avait besoin à Rome de ses collaborateurs les plus proches, afin de préparer au plus vite le programme de la FAO pour l'exercice 1976-77. A ce propos, il a brièvement exposé la nouvelle orientation qui sera donnée aux activités de la FAO, pour que les délégués en tiennent compte lorsqu'ils exprimeront leurs recommandations, suggérant que, autant que possible, ils formulent des recommandations concrètes afin que le programme de travail du Département pour 1976-77 soit conforme à cette nouvelle politique, qui est fondée sur le principe suivant: il s'agit pour la FAO, en évitant tout paternalisme à l'égard des pays au service desquels elle travaille, de réviser ses programmes dans un esprit constructif pour les affranchir de tout académisme, pour leur conférer une utilité pratique plus immédiate... et pour donner une dimension nouvelle à l'Organisation en concentrant de plus en plus ses efforts sur l'identification, la préparation et, dans toute la mesure de ses moyens, le financement des programmes de développement agricole.

M. Huguet a rappelé que le programme précédemment préparé par le Département des forêts, qui est en cours de révision, prévoyait les quatre domaines prioritaires suivants:

- forêts tropicales;
- expansion de l'industrie de la pâte et du papier dans les pays en développement;
- intégration de la sylviculture avec l'agriculture, notamment par le moyen de ce qu'on a appelé l'agro-sylviculture, afin de favoriser le développement rural intégré et le plein emploi;
- promotion du commerce des produits forestiers, et plus particulièrement de ceux des forêts tropicales.

On trouvera à l'Annexe E le texte intégral de l'allocution de M. Huguet.

6. En sa qualité de membre du Comité exécutif M. K. Hall, parlant au nom du Président de la Commission, a remercié le Gouvernement de Cuba de sa généreuse hospitalité et de l'occasion qui a été ainsi donnée aux délégués d'observer de près l'extraordinaire beauté de ce pays et le développement et les progrès remarquables qu'il a su réaliser depuis dix ans. Enfin, il a remercié le Secrétariat de la FAO de tout son travail de préparation de la session.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

7. L'ordre du jour provisoire (FO:LAFC/76/1), qui est reproduit à l'Annexe A, a été adopté sans commentaire.

8. Les documents dont la liste figure à l'Annexe C ont été soumis à l'examen des délégués.

III. ELECTION DU BUREAU

9. Conformément aux Articles II.1 et II.5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Les membres de la Commission dont le nom suit ont été élus à l'unanimité:

Président:	J. Ponce Diaz (Cuba)
Vice-Présidents:	L. Tortorelli (Argentine) J. Vázquez Soto (Mexique) B. Ramdial (Trinidad et Tobago)
Rapporteur:	T.R. Suarez Mantilla (Equateur).

IV. ETAT DE LA FORESTERIE -- DECLARATIONS DES PAYS

10. La question a été examinée sur la base des déclarations des délégués des divers pays, qui ont résumé les faits marquants intervenus depuis la dernière session de la Commission.

11. En matière de politique, de législation et d'administration forestières, la Commission prend note des progrès réalisés depuis lors par les pays en ce qui concerne l'élaboration de plans de développement socio-économiques et le renforcement des services forestiers. On a particulièrement relevé les efforts faits en vue de renforcer la propriété publique, et la création dans divers pays d'entreprises forestières collectives (EJIDAL) et d'organismes décentralisés.

12. Dans presque tous les pays on a observé ces dernières années des progrès notables dans le secteur des parcs nationaux et de la conservation de la faune.

13. La Commission prend note avec beaucoup de satisfaction des grandes réalisations et des ambitieux plans de reboisement de nombreux pays, qui profitent des conditions écologiques exceptionnelles de l'Amérique latine. A cet effet, on estime nécessaire de prévoir la demande probable de semences forestières certifiées de la part des divers pays d'Amérique latine. Les plantations ont pour principal but de réduire la dépendance à l'égard de l'étranger en ce qui concerne les produits forestiers, particulièrement la pâte et le papier, mais visent aussi, dans une moindre mesure, des objectifs de protection de l'environnement.

14. Dans le domaine de l'éducation et de la formation forestières, on a évoqué les progrès considérables réalisés, mais on a en général reconnu qu'il reste beaucoup à faire.

15. Plusieurs pays ont insisté sur les efforts déployés en matière de lutte contre les incendies; c'est là un des problèmes les plus graves qui se posent souvent dans la région.

16. La Commission a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des réalisations et des perspectives concrètes en matière d'aménagement et d'exploitation rationnels des forêts tropicales hétérogènes, qui pourraient ouvrir la voie à la solution du difficile problème de la commercialisation sur les marchés nationaux et internationaux d'un grand nombre d'essences peu connues.

17. La Commission reconnaît qu'un renforcement des institutions forestières publiques permettrait de contrôler efficacement les ressources naturelles et les activités qui en dépendent, et d'éliminer plus facilement les effets nuisibles de l'Agriculture itinérante des coupes sélectives et de l'exploitation anarchique des essences forestières, ainsi que des ravages provoqués par les activités des sociétés transnationales - qui sont les principales causes de la grave dégradation des ressources forestières en Amérique latine.

18. La Commission note avec beaucoup d'intérêt les progrès en matière d'inventaire forestier et les intéressants programmes d'aménagement des forêts de montagne qui sont réalisés dans certains pays.

19. En ce qui concerne la production forestière, on a relevé certains progrès importants, mais c'est au cours des prochaines années que se matérialisera en général l'essentiel des résultats, à la suite de la réalisation de nombreux projets en cours d'exécution ou en préparation, surtout dans le secteur de la pâte et du papier.

20. Au cours de leurs interventions, les délégués de l'Argentine, du Chili, de Cuba, de l'Equateur, du Honduras, de la Jamaïque, de Panama, du Pérou, du Surinam et de Trinité et Tobago ont remercié le PNUD et la FAO de l'aide que leur ont apportée les projets de terrain dans le secteur forestier en cours dans leur pays.

V. TENDANCES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR FORESTIER EN AMERIQUE LATINE

21. La Commission a pris note du rapport préliminaire sur l'évolution et les perspectives du secteur forestier en Amérique latine (FO/LAFC/76/2). Le Secrétariat a informé la Commission que le rapport a été établi à la suite d'une recommandation des chefs des services forestiers qui avaient tenu une réunion officielle pendant le dernier Congrès forestier mondial.

22. Après un débat animé, il est apparu que les pays souhaitent que l'on poursuive les efforts en vue d'acquérir plus de connaissances sur les tendances et les perspectives du secteur forestier dans la région; la Commission recommande en conséquence que soit réalisée la deuxième phase de l'étude proposée dans le document du Secrétariat.

23. La Commission recommande que l'étude prenne en considération la situation de tous les pays sans exception, de façon que ses résultats puissent être véritablement utiles pour élaborer les politiques et plans nationaux de développement forestier.

24. La Commission recommande que les institutions forestières des pays collaborent activement à la deuxième phase de l'étude, afin d'assurer une bonne coordination des activités au niveau national. Elle recommande que pour faciliter une telle participation, la FAO prépare un manuel pratique de rassemblement, traitement et compilation des données statistiques.

25. La Commission recommande que l'on étudie de façon plus approfondie l'évolution future de l'offre et de la demande de produits forestiers transformés, en particulier sous les divers points de vue suivants:

- causes et conséquences de l'épuisement des ressources forestières; et en particulier, analyse de l'influence des structures agraires sur l'épuisement des ressources forestières de la région et des fonctions écologiques, productives et récréatives des forêts.
- potentiel des forêts naturelles exploitables et des peuplements artificiels.
- coût des approvisionnements de bois d'oeuvre et d'industrie dans les pays de la région.

26. Il est recommandé de donner en deuxième lieu priorité à l'étude de l'évolution et des perspectives des produits forestiers autres que le bois et des facteurs institutionnels; en effet, cette analyse est nécessaire dans la mesure où ces éléments sont importants pour étudier le bilan futur de l'offre et de la demande de bois.

27. La Commission recommande que l'on étudie tout particulièrement l'interdépendance entre l'utilisation des ressources forestières d'une part, et l'agriculture et l'élevage de l'autre: il s'agit non seulement du rôle de conservation des terres et des eaux que jouent les forêts, mais aussi de leur importance pour la création d'emplois dans les campagnes, l'amélioration de l'environnement et la production d'une série de biens tels que le bois de construction et le papier, indispensables au développement et à l'amélioration du niveau de vie des populations de la région.

28. La Commission se félicite des efforts que fait le Département des forêts de la FAO en vue d'étudier les problèmes et les possibilités des essences forestières qui ne sont pas encore suffisamment acceptées sur les marchés et recommande d'intensifier ce travail dans la deuxième phase de l'étude.

29. Observant que l'influence de ce genre d'études sur les décisions concrètes dépend dans une large mesure de l'existence d'un groupe adéquat de planification forestière dans chaque pays latino-américain, la Commission recommande à la FAO de créer un groupe régional d'experts de la planification pour suivre en permanence les besoins propres de chaque pays d'Amérique latine ou bien d'étendre à la planification du développement forestier son programme actuel d'activités consultatives en matière d'industrie. Elle suggère, en outre, que chaque pays nomme un fonctionnaire responsable de coordonner ces activités.

30. Enfin, les observateurs de divers organismes internationaux, tels que la BIRD et la CIDA, ont souligné la nécessité pour leurs institutions respectives de pouvoir compter sur des études de ce type, qui leur donnent un cadre régional de référence utile lorsque elles doivent faire des analyses et prendre des décisions pour étudier, approuver, financer et appuyer sur le plan technique des projets particuliers de développement; ils se sont félicités de la décision qu'a prise la Commission de recommander que la FAO continue l'étude sur l'évolution du secteur forestier en Amérique latine.

VI. PENURIE DE PATE ET DE PAPIER

31. La Commission a étudié avec beaucoup d'intérêt la question de la pénurie de pâte et de papier qui a été exposée aux délégués par le représentant de la FAO.

32. De l'avis général, il faut concentrer les efforts de façon à affranchir la région de la dépendance où elle se trouve à l'égard de l'étranger pour satisfaire sa demande de produits forestiers, particulièrement de pâte et de papier, en tirant parti de ses importantes ressources de bois et de bagasse et des conditions écologiques exceptionnellement favorables à la croissance accélérée de peuplements forestiers artificiels dans la plupart des pays d'Amérique latine.

33. La Commission reconnaît que les questions de rentabilité du capital ne sont pas les seules à prendre en considération quand on envisage d'établir des plantations et de construire des fabriques de pâte et de papier, car il existe d'autres facteurs socio-économiques très importants qui peuvent rendre souhaitable de telles entreprises, par exemple: création de nombreux emplois ruraux, effet multiplicateur sur l'économie, nécessité de former et de perfectionner des techniciens nationaux, d'économiser les devises, d'assurer l'indépendance nationale et l'auto-suffisance, etc.

34. La Commission recommande que dans la deuxième phase du programme mis en place par la FAO, le PNUD, le BIRD, l'ONUDI et d'autres organisations internationales pour combattre la pénurie de pâte et de papier prévue dans les pays en développement, on mette particulièrement l'accent sur la possibilité d'établir de petites fabriques dotées d'une technologie moderne.

35. La Commission recommande que la FAO réunisse, mette à jour et fournisse aux gouvernements toutes les informations existantes en matière de pâte et de papier, que l'on étudie l'offre et la demande de pâte et de papier en Amérique latine et que l'on en projette la situation future, avec des détails sur les prix, les matières premières utilisées, les usines existantes, leurs procédés de fabrication et leur capacité, et qu'en même temps on entreprenne des recherches pour créer des techniques permettant d'utiliser les essences feuillues tropicales mélangées, ou pour améliorer celles qui existent.

36. Compte tenu de la Résolution No. 20/75 adoptée par la Conférence de la FAO à sa dix-huitième session sur les rapports entre la FAO et le SELA, qui cite la décision des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'établir le Système économique latino-américain en tant qu'organisme régional chargé de coordonner les relations internationales et d'intensifier la coopération entre les pays de la région dans le domaine de l'économie internationale, la Commission recommande à la FAO de proposer au SELA à sa prochaine réunion, dans le cadre des dites relations: de créer un Comité d'action qui aurait pour fonction d'organiser, depuis le stade initial jusqu'à l'achèvement, l'exécution des projets d'industries papetières; et de créer un Centre régional de recherche technologique, issu de l'effort conjoint des Etats membres intéressés, et ayant comme objectif l'utilisation à cette fin des ressources naturelles existantes.

37. De plus, d'après les informations disponibles, la Commission recommande que la FAO, comme elle l'offre au paragraphe 17 du document FO:LAF/76/3, coordonne les activités intéressant le secteur de la pâte et du papier en cours dans le cadre des divers projets du système des Nations Unies, afin d'éviter tout double emploi.

38. Par ailleurs, la Commission souligne que les gouvernements doivent prendre une part active aux projets régionaux, depuis l'étude préliminaire jusqu'à l'approbation, ce qui permettrait une gestion plus efficace et assurerait la participation de techniciens nationaux tout en contribuant à leur formation.

VII. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU SECTEUR FORESTIER EN AMERIQUE LATINE

39. La Commission a étudié le document FO/LAFC/76/4, qui traite de la modernisation de l'administration publique du secteur forestier en Amérique latine, et la version provisoire de l'étude de base sur les administrations forestières publiques en Amérique latine (FO/MISC/75/22). De nombreux pays sont intervenus dans les débats, fournissant des informations sur leurs plus graves problèmes et leurs principales réalisations en ce qui concerne le développement des institutions forestières. Le débat a bien mis en lumière le dynamisme dont font preuve bon nombre d'administrations forestières publiques en Amérique latine en vue de mieux s'acquitter de leurs tâches actuelles et de faire face à l'évolution des circonstances.

40. Les conclusions ci-dessous se sont dégagées des débats:

- La politique forestière doit être la fidèle expression, dans le secteur forestier, des orientations socio-économiques générales des pays.
- L'administration forestière publique est le principal instrument d'exécution de la politique forestière de l'Etat. Son statut hiérarchique doit donc correspondre à l'importance actuelle et potentielle du secteur forestier.
- L'administration forestière publique doit être organisée de telle sorte que, sans préjudice de la centralisation des orientations générales, il soit possible de renforcer et de décentraliser les structures locales de façon à assurer une efficacité opérationnelle, et les activités du service forestier doivent être intégrées avec celles des autres services publics, afin d'harmoniser les diverses utilisations des terres et de contribuer au développement des campagnes.
- Outre l'administration forestière publique, il faut renforcer les instruments indirects de la politique forestière, particulièrement dans le domaine de la fiscalité, de la coopération et du crédit.
- Le principal élément moteur du développement forestier est l'existence, à tous les niveaux, d'un personnel qualifié et inspiré par le souci de servir l'intérêt public.

41. La Commission recommande:

- (a) que les plans forestiers soient simples et opérationnels et qu'ils fassent partie intégrante des plans nationaux de développement socio-économique;
- (b) que les pays membres multiplient les échanges d'information et confrontent dans toute la mesure du possible leurs expériences en matière de développement forestier au moyen de réunions, groupes de travail, etc. En particulier, la création de groupes de travail est recommandée dans les domaines suivants:
 - (i) administration forestière;
 - (ii) types d'organisation de la production forestière;
 - (iii) développement de plantations forestières commerciales;
 - (iv) développement des industries de la pâte et du papier, et plus particulièrement des entreprises de moyenne dimension.
- (c) que les pays membres et la FAO cherchent à établir un projet régional pour étudier les possibilités et les problèmes dans le domaine de l'aménagement agro-sylvo-pastoral en Amérique latine et à promouvoir l'exploitation rationnelle des ressources naturelles renouvelables au moyen d'une intégration équilibrée des diverses utilisations;

- (d) que les échanges de semences forestières s'intensifient et se fassent autant que possible à une échelle commerciale;
- (e) que, dans l'éducation et la formation des forestiers de niveau technique et supérieur, on fasse une plus large place aux disciplines administratives et organisationnelles, et principalement à la sociologie appliquée au travail forestier, en liant plus étroitement la formation à la réalité du travail;
- (f) que les pays favorisent les études et les échanges d'informations sur la sécurité, l'hygiène et l'organisation du travail forestier;
- (g) que, dans le séminaire FAO/SIDA sur le développement de l'enseignement forestier qui doit avoir lieu à Quito en 1976, on réfléchisse au lien entre les études et le travail dans la formation forestière;
- (h) que la FAO intensifie son travail dans le domaine de l'éducation et de la formation forestières, notamment en publiant des manuels pratiques adaptés aux besoins de la région. La FAO devrait en particulier publier un manuel sur le rassemblement, la compilation et l'exploitation des statistiques d'intérêt pratique pour les administrations forestières;
- (i) que les pays intéressés et la FAO favorisent la recherche sur les forêts tropicales humides d'Amérique latine et la création d'un nouveau centre de recherche pour l'Amérique latine - ou le renforcement des centres existants et la coordination de leurs activités.

42. La Commission tient à consigner dans son rapport son approbation de l'étude comparative des administrations forestières publiques d'Amérique latine et ses félicitations aux auteurs.

VIII. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(a) Comité des parcs nationaux et de la faune

43. La Commission, ayant pris note du rapport de la quatrième session du Comité (Annexe G), approuve les recommandations qu'il contient.

(b) Comité de la recherche forestière

44. Le Secrétariat a informé la Commission qu'en raison de difficultés d'organisation, il a été impossible de réunir la troisième session du Comité latinoaméricain de la recherche forestière; cependant, grâce à la collaboration du Président du Comité, M. F.H. Wadsworth, une étude sur la recherche forestière publique en Amérique latine a pu être soumise à l'examen de la Commission (FO:LAFC/76/5). La Commission a pris note avec beaucoup d'intérêt du contenu de cette étude, où sont signalés les besoins les plus urgents pour faire progresser la recherche forestière dans la région, à savoir:

- (i) formation spécialisée de cadres supérieurs;
- (ii) stabilisation des structures administratives en vue de conférer du prestige aux chercheurs et de leur offrir des perspectives de carrière attirantes;
- (iii) crédits pour les installations et leur fonctionnement.

IX. QUESTIONS A SOUMETTRE A L'EXAMEN DU COMITE DES FORETS

(a) Activités du Département des forêts de la FAO

45. Le Secrétariat a présenté la question à la Commission en deux parties: la première comprend tout ce qui concerne le programme de travail ordinaire de la FAO; sur ce point, les délégués étaient saisis de la note du Secrétariat FO:LAF/76/6 concernant les activités réalisées par le Département des forêts de la FAO au titre du Programme ordinaire et intéressant la région d'Amérique latine. Le représentant de la FAO a résumé le document et expliqué que les objectifs à moyen terme du Département des forêts de la FAO ne sont pas encore approuvés, non plus que les grandes lignes de son programme de travail pour 1976-77, et qu'on procède actuellement à Rome à leur révision pour les rendre conformes à la nouvelle politique de la FAO et les soumettre ensuite à l'approbation du Conseil en juillet prochain.

46. La deuxième partie des activités du Département des forêts comprend spécifiquement les opérations forestières de terrain; une note du Secrétariat sur la question a été soumise à la Commission sous la cote FO:LAF/76/7. Certains délégués s'étant déclarés inquiets du retard mis à pourvoir les postes prévus dans les projets nationaux, le Secrétariat a fait savoir que cela est dû à la crise financière actuelle du PNUD, et que l'on espère résoudre le problème au cours de l'année prochaine. Le représentant du PNUD a indiqué que ces difficultés ont deux causes: la hausse de coûts provoquée par l'inflation mondiale, et le fait que ces derniers temps, les projets ont été réalisés plus rapidement que ne le prévoyaient les programmes, spécialement en Amérique latine.

(b) Fonctions des Commissions forestières régionales

47. La Commission s'est servie d'une note du Secrétariat (FO:LAF/76/8) pour étudier les fonctions des Commissions forestières régionales. Elle est entièrement d'accord avec l'opinion exprimée par le Comité des forêts sur le rôle important des Commissions régionales en tant que tribune où sont débattus les problèmes du secteur forestier, et elle recommande que le rapport de sa douzième session soit soumis comme document auxiliaire à la prochaine Conférence régionale de la FAO qui se tiendra à Lima en avril 1976, afin que le secteur forestier reçoive l'attention qu'il mérite dans les instances nationales les plus élevées.

48. La Commission recommande en outre à la FAO d'inscrire la télédétection à l'ordre du jour de sa treizième session; à cet effet la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord est priée de communiquer les conclusions de son Groupe d'étude qui s'occupe de la question.

49. De l'avis général, il serait souhaitable que la Commission se réunisse tous les deux ans, mais on a reconnu que cela poserait des problèmes pratiques parce qu'il est difficile à beaucoup de pays d'envoyer des délégations; elle recommande en conséquence que la Commission se réunisse tous les quatre ans, à condition que les pays soient en mesure d'organiser des groupes de travail sur des sujets spécifiques, dont les conclusions seraient soumises à la Commission.

(c) Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques

50. La Commission a été informée que la prochaine session du Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques se tiendra cette année à Rome pendant la deuxième moitié de 1976; cette session sera particulièrement intéressante car une grande partie du matériel qui avait été préparé pour la Consultation mondiale sur les forêts tropicales humides sera présenté aux participants, puisque la Consultation, qui devait avoir lieu en 1975 au Brésil, a malheureusement été annulée pour des raisons de force majeure.

(d) Huitième Congrès forestier mondial

51. Le Secrétariat a mis à la disposition des participants un document sur le Huitième Congrès forestier mondial (FO:LAFC/76/9). La Commission, après un échange d'idées sur le programme du Congrès, recommande que celui-ci ait pour thème "L'aménagement des forêts dans le contexte du développement rural"

X. ACTIVITES DE LA COMMISSION

(a) Date et lieu de la prochaine session

52. La Commission décide que le Directeur général de la FAO, en accord avec le Président de la Commission, choisira le lieu et la date de la prochaine session.

(b) Questions diverses

53. Le Secrétariat a informé la Commission que le Bureau régional de la FAO a préparé un bulletin d'information sur la foresterie en Amérique latine, qui est à la disposition des pays intéressés pour faire connaître les questions présentant un intérêt pour la région.

(c) Adoption du rapport

54. Le projet de rapport a été adopté, avec certaines modifications qui sont incorporées dans le présent document.

55. La session a été close par S.E. M. Daniel Sorana, Ministre et Vice-président de l'Institut national de la Réforme agraire. On trouvera à l'Annexe F le texte de son allocution.

56. M. Huguet, Représentant de la FAO, a remercié les autorités cubaines au nom de l'Organisation de tout ce qui a été fait pour faciliter l'organisation de la réunion et a félicité les délégués d'avoir si utilement participé aux travaux de la Commission.

ORDRE DU JOUR

PREMIERE SESSION PLENIERE

1. Questions de procédure
 - (a) Adoption de l'ordre du jour
 - (b) Election du Bureau
2. Tendances de la foresterie dans la région
 - (a) Situation de la foresterie: exposés nationaux
 - (b) Tendances et perspectives de la foresterie en Amérique latine
 - (i) Rapport intérimaire
 - (ii) Analyse des problèmes
 - (iii) Travaux futurs
3. La pénurie de pâte et de papier

GROUPES DE TRAVAIL

4. Quatrième session du Comité des parcs nationaux et de la faune
5. Modernisation de l'administration publique dans le secteur forestier en Amérique latine
 - (a) Principes et stratégies de la réforme administrative aux fins du développement
 - (b) Base institutionnelle du développement forestier et de la protection de l'environnement en Amérique latine (étude comparative des administrations forestières publiques en Amérique latine)

DEUXIEME SESSION PLENIERE

6. Activités des organes subsidiaires de la Commission
 - (a) Comité des parcs nationaux et de la faune
 - (b) Comité de la recherche forestière
7. Questions à porter à l'attention du Comité des forêts
 - (a) Activités du Département des forêts de la FAO
 - (i) Examen des activités du Département des forêts intéressant la région, depuis la dernière session de la Commission

(ii) Objectifs à moyen terme et programme de travail du Département des forêts pour 1976-77

(iii) Opérations forestières sur le terrain dans la région

(b) Rôle des Commissions forestières régionales

(c) Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques

(d) Huitième Congrès Forestier Mondial

8. Activités de la Commission

(a) Date et lieu de la prochaine session

(b) Questions diverses

(c) Adoption du rapport

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

- Président - PONCE DIAZ, J. (Cuba)
- Vice-Présidents - TORTORELLI, L. (Argentine)
- VAZQUEZ SOTO, J. (Mexique)
- RAMDIAL, B. (Trinité et Tobago)
- Rapporteur - SUAREZ MAMPILLA, T.R. (Equateur)
- Secrétaire - SALCEDO GUINA, S. (FAO)

MEMBRES DE LA COMMISSION

Argentine

- Représentant: - TORTORELLI, L.
Director General de Recursos Naturales
Renovables
Paseo Colón
Buenos Aires

Chili

- Représentant: - CONTESSE GONZALEZ, J.
Ingeniero Forestal, Corporación
Nacional Forestal (CONAF)
Av. Bulnes 285
Santiago

Cuba

- Représentant: - PONCE DIAZ, J.
Presidente, Instituto Nacional de
Desarrollo y Aprovechamiento
Forestales (INDAF)
Virtudes 680
La Havane

Adjoints:

- CARPIO CAMAROTTE, C.
Co-Director
Centro de Investigaciones y
Capacitación Forestales
INDAF
- BLANCO GARCIA, A.
Sub-Director General
INDAF
- BONET HERNANDEZ, S.
Sub-Director General
INDAF

Cuba (suite)

Adjoints:

- DIAZ ARENCIBIA, J.
Sub-Director General
INDAF
- GOMEZ RICAÑO, J.R.
Director Política Forestal
INDAF
- FERNANDEZ VEGA-BOSH, O.
Director de Economía
INDAF
- DIAZ SERRANO, V.
Sub-Director de Política Forestal
INDAF
- ESPINOSA CHAVIANO, A.
Administrador, Centro Investigaciones
y Capacitación Forestales
INDAF
- PINO MOLINA, N.A.
Director de Producción Forestal
INDAF
- REYES NIEBLA, A.
Director del Trabajo
INDAF
- MESA, Margarita
Centro de Investigaciones y
Capacitación Forestales
INDAF
- CONCHESO, J.A.
INDAF
- REGALADO, P.
Investigador de Fauna
INDAF
- O'HARRIS, S.
INDAF
- SALDAÑA, R.
Secretario General
Sindicato Nacional Trabajadores
Forestales
Central de Trabajadores de Cuba
San Carlos y Penalver, piso 3
La Havane
- RIVAS LOPEZ, R.
Encargado de Negocios a.i.
de Cuba ante la FAO
Ministerio de Relaciones Exteriores

Cuba (suite)

Adjoints:

- TOLEDO, E.
Funcionario Dirección de Organismos y
Conferencias Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calzada esquina a G
Vedado
La Havane
- MORENO, A.
Funcionario Dirección de Organismos y
Conferencias Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calzada esquina a G
La Havane
- LEON TORRAS, R.
Funcionario de la Dirección del
Departamento de Organismos Económicos
Internacionales
Comisión Nacional de Colaboración
Económica y Científico-Técnica
1ra y B - Vedado
La Havane
- SANTIESTEBAN, R.
Funcionario de la Dirección de América
Latina, Comisión Nacional de Colaboración
Económica y Científico-Técnica
1ra y B - Vedado
La Havane
- ALVISA RIVERO, A.
Funcionario Dirección de Organismos y
Conferencias Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
- SALINA, E.
Instituto Nacional de Industria Turística
3ra y G - Vedado
La Havane
- SAGUE, H.
Director Rama Agrícola
Academia de Ciencias de Cuba
La Havane
- NOA SILVERIO, H.
Jefe del Departamento de Documentación y
Evaluación Económica
Instituto Cubano de la Industria de los
Derivados de la Caña de Azúcar (ICIDCA)
Vía Blanca No. 804
Guanabacoa - La Havane
- AGUERO, C.
Jefe del Departamento de Papel
Instituto Cubano de la Industria de los
Derivados de la Caña de Azúcar (ICIDCA)
Vía Blanca No. 804
Guanabacoa - La Havane

Cuba (suite)

Adjoints:

- GIL DE LAS CASAS, J.
Jefe de Departamento
Ministerio de la Industria Química
Ave. Salvador Allende 666
La Havane
- DIEZ, H.
Ministerio de la Industria Química
Ave. Salvador Allende 666
La Havane
- RIVERA VILLAFRANCA, J.
Jefe del Plan "Sierra del Rosario"
Callajabos, Prov. Pinar del Rio
- BETANCOURT FIGUERAS, Y.
Director Departamento Forestal
Ministerio de Educación
Obispo 160, esq. a Mercaderes
La Havane
- DURAN, A.
Asesor Nacional de Educación Agropecuaria
Ministerio de Educación
Obispo 160, esq. a Mercaderes
La Havane

Expert:

- KALUTSKII, K.K.
Director, Centro de Investigaciones y
Capacitación Forestales
INDAF

Equateur

Représentant:

- SUAREZ MANPILLA, T.R.
Director General de Desarrollo Forestal
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

Suppléant:

- FONCE SALAZAR, J.A.
Jefe del Departamento de Parques
Nacionales y Vida Silvestre
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

France

Représentant:

- PARRAT, J.
Conservateur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture - Service
des Forêts
1ter, avenue de Lowendal
75007 Paris

France (suite)

Suppléant:

- MARCHAND, H.
Ingénieur en chef du Génie rural, des
Eaux et des Forêts
Office National des Forêts
4 Avenue de Saint Mandé
Paris XIIe

Honduras

Représentant:

- MAGAÑA PÉREZ, A.
Corporación Hondureña de Desarrollo
Forestal
2do piso Edificio Midence-Soto # 225
Tegucigalpa

Jamaïque

Représentant:

- HALL, K.C.
Director of Forests
Forest Department
Kingston 8

Suppléant:

- SYMES, G.A.
Deputy Director of Forests
Forest Department
Kingston 8

Adjoint:

- CLARE, B.A.
Ambassador of Jamaica
Embassy of Jamaica
La Havane

México

Réprésentant:

- VAZQUEZ SOTO, J.
Subsecretario Forestal y de la Fauna
Calle Aquiles Sercoán 28
Mexico 1, D.F.

Suppléant:

- VERUETTE FUENTES, J.
Director General del Inventario Nacional
Forestal
Subsecretaría Forestal y de la Fauna
Progreso 5
Coyoacan 21, D.F.

Experts:

- CASTAÑOS MARTINEZ, L.J.
Director General del Desarrollo Forestal
Subsecretaría Forestal y de la Fauna
Calle Aquiles Serdán 28
Mexico 1, D.F.

Mexique (suite)

Experts:

- MARTINEZ MARTINEZ, F.
Director General del Instituto Nacional de
Investigaciones Forestales
Subsecretaría Forestal y de la Fauna
Progreso 5
Coyoacan 21, D.F.
- GONZALEZ CARRILLO, J.M.
Jefe de la Oficina de Asuntos Internacionales
Subsecretaría Forestal y de la Fauna
Calle Aquiles Serdán 28
Mexico 1, D.F.
- SANGRI NAMUR, L.
Jefe del Departamento de Parques Nacionales
Subsecretaría Forestal y de la Fauna
Calle Aquiles Serdán 28
Mexico 1, D.F.
- ESCARPITA HERRERA, J.
Dirección Técnica, Unidad Industrial
de Explotación Forestal
Tuxtepec, Oax
- GONZALEZ RICHMOND, C.D.
Oficina de Asuntos Internacionales
Subsecretaría Forestal y de la Fauna
Aquiles Serdán 28
Mexico 1, D.F.

Panama

Représentant:

- JAEN SANCHES, R.E.
Servicio Forestal
Apartado 53-90
Panama 5

Pays-Bas

Représentant:

- DE WIT, Th.P.M.
Agregado Agrícola
Embajada de Holanda
Caracas
Venezuela

Pérou

Représentant:

- DOURAJEANNI RICORDI, M.J.
Director General
Dirección General Forestal y de Fauna
Ministerio de Agricultura
Natalia Sanchez 220
Jesus Maria, Lima

Royaume Uni

- Représentant: - BRADLEY, E.O.
Principal Forest Officer
Ministry of Trade and Industry
Belmopan, Belize
- Suppléant: - WYATT-SMITH, J.
Principal Forestry Adviser
Ministry of Overseas Development
Eland House, Stag Place
London S.W. 1, England
- Adjoint: - MARSHALL, M.W.
First Secretary (Commercial) and Consul
British Embassy
La Havane, Cuba

Surinam

- Représentant: - VINK, A.T.
Deputy Director-General
Surinam Forest Service
P.O. Box 436
Paramaribo
- Suppléant: - VREDEN, P.E.
Director of Research
Surinam Forest Service
P.O. Box 436
Paramaribo

Trinité et Tobago

- Représentant: - RAMDIAL, B.S.
Conservator of Forests
Forest Division
Private Bag 30
Trinité

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS A LA COMMISSION

Canada

- ROBERTS, H.W.
Forestry Adviser
Special Advisers Branch
Canadian International Development Agency
Ottawa
- SAYN-WITTCENSTEIN, L.
Director, Forest Management Institute
Canadian Forestry Service
Ottawa

Espagne

- PELFORP BATALLA, J.
Jefe, Sección Estudios y Planes
ICONA
Ministerio de Agricultura
c/ Mayor 83
Madrid

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

Programme des Nations Unies
pour le Développement

- HOYZER, L.
Resident Representative of the UNDP in Cuba
Apartado Postal 4138
La Havane
- SALAZAR PAREDES, H.
Deputy Resident Representative of the UNDP
Apartado Postal 4138
La Havane

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Banque Mondiale

- THIEBACH, G.G.
Commodities and Export Projections Division
World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington D.C.
Etats-Unis d'Amérique

Institut pour la recherche et la formation
forestières en Amérique Latine (IFLAIC)

- RAETS, G.H.
Director, IFLAIC
Apartado 36
Mérida, Venezuela
- AYMARD FRANCESCHI, P.E.
IFLAIC
Apartado 36
Mérida, Venezuela
- GRIJPMA, P.
IFLAIC
Apartado 36
Mérida, Venezuela

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Symbole</u>	<u>Titre</u>
1	FO:LAFG/76/1	Ordre du jour provisoire
2(b)	FO:LAFG/76/2	Trends and perspectives in forestry in Latin America: interim report Tendencias y perspectivas forestales en América Latina: informe provisional
3	FO:LAFG/76/3	The shortage of pulp and paper La escasez de pasta y de papel
5	FO:LAFG/76/4	Modernization of public administration in the forestry sector in Latin America La modernización de la administración pública en el sector forestal de América Latina
6(b)	FO:LAFG/76/5	Public forestry research in Latin America La investigación pública forestal en América Latina
7(a)	FO:LAFG/76/6	FAO Forestry Department Regular Programme activities of interest in the Latin American region Actividades del Departamento de Montes de la FAO realizadas en virtud del Programa Ordinario y de interés para la región latinoamericana
"	FO:LAFG/76/7	FAO forestry field operations in the region Operaciones forestales de campo de la FAO en la región
7(b)	FO:LAFG/76/8	The role of the Regional Forestry Commissions La función de las Comisiones Forestales Regionales
7(d)	FO:LAFG/76/9	The Eighth World Forestry Congress El Octavo Congreso Forestal Mundial
7(c)	FO:LAFG/76/10	Committee on Forest Development in the Tropics El Comité de Desarrollo Forestal en los Trópicos

Documentation complémentaire

2	Trends in production, consumption and trade in forest products in Latin America Tendencias en la producción, consumo y comercio internacional de productos forestales en América Latina
2	Appraisal of the forest resources of the Latin American region Evaluación de los recursos forestales madereros de la región latinoamericana

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Symbole</u>	<u>Titre</u>
2		Appraisal of the non-wood forest resources of the Latin American region Evaluación de los recursos forestales no madereros de la región latinoamericana
2		Appendices extracted from a special study on "The Marketing of Tropical Wood: B. Wood species from South American moist tropical forests"
"	FO:MISC/76/14	Tableaux régionaux de production, commerce et consommation des produits forestiers
"	FO:MISC/75/15	Tableaux de production, commerce et consommation des produits forestiers par pays
5	FO:MISC/75/22	Comparative study of Latin American public forestry administrations Estudio comparado de las administraciones forestales públicas de América Latina
"	FO:MAFP/LA/75/2	Principles and strategies of administrative reform for development functions Principios y estrategia de la reforma administrativa para funciones de desarrollo
"		Seminar on Modernization of Public Forestry Administration in the Forestry Sector of Latin America: conclusions and recommendations Coloquio sobre Modernización de la Administración Pública en el Sector Forestal de América Latina - conclusiones y recomendaciones
7(c)		Management possibilities of tropical high forest in Africa Posibilidades de ordenación del bosque alto tropical en Africa

Documents d'information

FO:LAFG/76/Inf.1	Note d'information
FO:LAFG/76/Inf.2	Ordre du jour provisoire annoté
FO:LAFG/76/Inf.3	Calendrier provisoire
FO:LAFG/76/Inf.4	Liste des documents

DISCOURS INAUGURAL

du Président del Instituto Nacional de Desarrollo
y Aprovechamiento Forestales
JOSE PONCE DIAZ

Mesdames, Messieurs,

A tous les délégués, observateurs et invités, l'Institut national de mise en valeur des forêts et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba ont plaisir de souhaiter cordialement la bienvenue.

C'est la première fois que nous avons le très grand plaisir d'accueillir dans notre pays la Commission des forêts pour l'Amérique latine. Il est toujours agréable de recevoir des amis, des collègues, des visiteurs. Mais quand nos hôtes sont, comme aujourd'hui, un groupe officiel, comprenant bon nombre de spécialistes des forêts, venus dans notre pays pour faire ensemble la lumière sur des problèmes d'intérêt commun, échanger des points de vues, promouvoir le progrès social et l'amélioration des ressources nécessaires à cet effet, cette satisfaction devient une véritable joie.

Le secteur forestier, du fait des caractéristiques, qui sont les mêmes dans beaucoup des pays représentés ici, si ce n'est dans tous, ca souffert plus que tout autre du pillage des richesses auquel se sont livrées les puissances dominantes aux divers moments de l'histoire; la coupe anarchique, la dégradation accélérée et la destruction séculaire de toute richesse ont été dénoncées maintes fois par de nombreux pays, non seulement en Amérique latine, mais aussi en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Le pays qui vous reçoit aujourd'hui à l'occasion de cette réunion a les mêmes racines, la même histoire de destruction, le même héritage: autrefois couvert de forêts luxuriantes, le pays est aujourd'hui entièrement déboisé, comme chacun le sait et comme il a été maintes fois répété.

Notre délégation à la Commission vous en dira plus sur ce qu'a fait notre Gouvernement depuis 1959 pour redresser la situation si désastreuse dont nous avons hérité.

Pour chercher des solutions à ces problèmes, nous estimons que la Commission des forêts pour l'Amérique latine a un rôle très important à jouer au sein des Nations Unies et de la FAO.

Ses activités servent à canaliser les préoccupations et les aspirations des Etats de la région pour faire face aux besoins de la partie de l'humanité qui, au mépris des droits de l'homme, ne jouit pas encore des bienfaits du progrès technique.

Face aux grandes possibilités qui existent, face à des droits incontestables, les besoins restent considérables et urgents. Les organes consultatifs et directeurs du système des Nations Unies le savent bien, et c'est pourquoi il existe une Commission des forêts pour l'Amérique latine. Le Comité des forêts de la FAO a examiné le rôle de la Commission, comme l'avait demandé la Conférence de l'Organisation, et en a confirmé la nécessité et l'importance; qui plus est, la Commission elle-même a été invitée à présenter ses propres vues sur la question à l'occasion de sa douzième session. Pour illustrer mieux encore son importance, rappelons que la FAO, sa Conférence et son Comité des forêts ont besoin, comme ils le soulignent eux-mêmes, de commissions régionales des forêts qui soient indépendantes, libres et capables de fournir un apport réel à l'élaboration des politiques, des stratégies et des programmes de la FAO en vue du développement forestier par la coopération internationale. Ce sont en fait les Etats Membres eux-mêmes, nos gouvernements, qui en ont

ainsi décidé; ce sont eux qui nous montrent la voie à suivre, les réformes à introduire, les critères à appliquer. C'est ainsi que la Communauté des Nations Unies qui, plus que jamais, retentit du cri des peuples humiliés, nous parle de sa décision d'instaurer un nouvel ordre économique international, de sa détermination de donner de nouvelles dimensions à la coopération internationale, de son projet d'appuyer le développement rural, de sa politique tendant à promouvoir la coopération entre les pays en voie de développement et de ses stratégies en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ces circonstances confèrent une importance particulière à l'effort que fera la Commission pour tirer parti des contributions de chacune des délégations, lesquelles seront elles-mêmes plus fécondes si elles émanent de l'effort commun de tous les participants.

L'ordre du jour proposé par la FAO pour la douzième session comprend des questions concrètes sur lesquelles les décisions de la Commission pourront utilement inspirer la formulation et la conduite du Programme de travail de l'Organisation. Vous êtes venus pour prêter un concours qui sera certainement précieux et nous sommes fiers de vous souhaiter la bienvenue et de nous joindre à vos efforts.

Nous vous souhaitons un heureux séjour à Cuba et vous invitons à faire connaissance avec notre peuple, avec son travail, avec ses luttes et ses réalisations. Si nous pouvons en quelque façon rendre plus agréable et intéressant votre séjour, faciliter vos mouvements ou résoudre vos difficultés, chaque membre de la délégation cubaine sera toujours disposé à vous fournir toute l'aide ou toutes les informations nécessaires.

Nous sommes certains que lorsque vous rentrerez dans vos pays, vous aurez la satisfaction d'avoir fait du bon travail et la certitude que cela a été pour nous un plaisir de vous recevoir sur notre terre et d'avoir participé à vos préoccupations et à vos travaux.

Je vous remercie.

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par

M. Louis Huguet

Directeur du Service des opérations du Département des forêts de la FAO

Messieurs les délégués, messieurs les observateurs.

Avant tout, je tiens au nom du Directeur général de la FAO à remercier le Gouvernement de Cuba qui a si généreusement accueilli cette session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et l'a si bien organisée comme nous avons pu le constater.

Je tiens ensuite à exprimer le grand regret de M. King, mon chef, Sous-Directeur général responsable du Département des forêts, de n'avoir pu assister à cette session. C'eut été pour lui, comme c'est d'ailleurs pour moi, un très grand honneur et privilège que de pouvoir venir à Cuba travailler avec vous. De plus M. King s'intéresse tout particulièrement aux travaux de cette Commission, puisqu'il est né dans la région, et que son coeur y demeure tout entier. Pour moi, je puis dire que j'y suis aussi profondément attaché puisque j'y ai passé neuf ans de ma vie. Ainsi, c'est à moi qu'incombe la tâche extrêmement difficile de remplacer M. King.

Si notre Sous-Directeur général n'a pas pu participer à la session, c'est que quelque chose se passe à Rome, presque une révolution. Comme vous le savez certainement, la Conférence de la FAO qui s'est réunie à Rome en novembre de l'an dernier a élu un nouveau Directeur général pour un mandat de sept ans: M. Saouma veut faire de l'Organisation qui lui est confiée un instrument plus opérationnel, plus efficace, orienté vers la solution des problèmes concrets du monde en développement. Telles sont les nouvelles que j'ai apprises il y a 4 jours à peine sur la nouvelle politique que le Directeur général de la FAO veut appliquer, conformément aux instructions qu'il a reçues de la Conférence de Rome en novembre de l'an dernier.

En quelques mots, cette nouvelle politique, que vous devez connaître pour qu'elle vous oriente dans vos travaux, peut se résumer en trois principes. M. Saouma veut éviter les études, rapports et travaux purement académiques qui ne se traduisent pas par des actions concrètes et qui n'aboutissent pas à court terme à des résultats propres à relever le niveau de vie économique, social et culturel et le bien-être et la dignité des peuples des pays en développement. C'est pourquoi, il a décidé, avec l'appui total de la Conférence de la FAO, de ne pas augmenter les affectifs du personnel au Siège, mais de renforcer plutôt la représentation et l'action de la FAO au niveau des pays.

Comme la Conférence avait déjà approuvé une augmentation substantielle du budget en valeur réelle, cette augmentation sera consacrée à des travaux concrets dans ces pays et au renforcement de notre représentation sur place, de façon à faire face aux besoins d'assistance technique.

Monsieur King a dû rester à Rome pour collaborer à la préparation du nouveau programme de travail et budget de la FAO pour 1976-77. En effet vous n'ignorez pas que le Secrétariat de la FAO avait préparé au cours de l'année 1975 un programme de travail et budget pour l'exercice 1976-77; mais c'est le Directeur sortant qui l'avait établi; il n'est guère logique qu'un Directeur général dont le mandat s'achève prépare le programme et le budget qui devront être réalisés par son successeur, c'est-à-dire que le nouveau Directeur général doive pendant deux ans exécuter un programme sur lequel il n'a jamais été consulté et qui a peu de chance de correspondre à ses idées.

En fait, la Conférence n'a pas accepté ce programme de travail et budget et après avoir élu le nouveau Directeur général à une forte majorité, qui atteste la confiance dont il jouit, lui a ordonné de réviser le programme de travail et budget conformément aux principes que je viens de rappeler, à savoir sans augmenter le personnel au siège, en évitant les travaux purement académiques, et en concentrant l'action de la FAO au niveau du pays pour réaliser des oeuvres concrètes capables de produire des résultats à court terme.

Il nous reste peu de temps pour terminer ce travail de révision, car le Directeur général doit préparer son texte qu'il faudra ensuite imprimer et traduire en trois langues et présenter tout d'abord au Comité du programme et au Comité financier en avril, puis en juillet 1976 à l'approbation finale du Conseil de la FAO, qui a reçu de la Conférence le pouvoir d'approuver le nouveau programme. C'est pourquoi actuellement les 5 sous-directeurs généraux de la FAO, parmi lesquels M. King, travaillent à plein temps à la préparation ou à la révision du programme pour l'exercice 1976-77.

En ce qui concerne le Département des forêts, nous devons prouver que notre programme ou notre programme révisé est conforme aux règles essentielles de la nouvelle politique de la FAO que je viens de vous décrire. Le document FO:LAPC/76/6, que vous étudierez au cours de votre session, présente le programme qui avait été préparé l'an dernier avant que ne soit connue la nouvelle politique de la FAO. Cependant, nous croyons sincèrement que ce programme cadrera avec la nouvelle politique moyennant quelques petites modifications.

Plus concrètement, vous trouverez à la page 5 de ce document les 4 domaines prioritaires vers lesquels seront axées les activités de notre Département des forêts pendant l'exercice 1976-77. Ces domaines prioritaires ont été discutés les années précédentes dans les différentes commissions forestières régionales et ont été approuvés par le Comité des forêts. Ils sont les suivants:

- Premièrement: on donnera priorité aux études sur les forêts tropicales. Vous savez que le monde forestier tropical est complexe, mal connu, fragile, mais qu'il contient des ressources considérables. Il a été dans bien des régions détruit ou appauvri par les cultures itinérantes ou des exploitations anarchiques. Jusqu'à présent, seules les meilleures essences ont été enlevées, car la principale préoccupation était de gagner de l'argent, sans souci du bien-être des peuples qui auraient pu bénéficier de ces richesses. En général les bois ont été exportés sous forme de grumes et non pas de bois transformé, alors que leur transformation aurait pu être à l'origine d'un emploi accru et avoir un effet multiplicateur sur l'économie nationale.
- Le deuxième domaine extrêmement important sur lequel le Département des forêts se propose de concentrer ses activités est celui de l'expansion de l'industrie de la pâte et du papier dans les pays en développement, étant donné la situation paradoxale actuelle dans laquelle les pays qui possèdent plus de la moitié des forêts du monde et qui ont de grandes possibilités de plantation ne produisent que 6% de la pâte de bois.
- Le troisième point sur lequel le Département se propose de concentrer ses activités est l'apport de la foresterie au développement rural et à l'emploi ou en d'autres termes, l'intégration de la sylviculture et de l'agriculture en particulier moyennant ce que l'on appelle l'agrosylviculture. En effet, la sylviculture, l'aménagement forestier, la mise en place de brise-vent, etc. permettent de protéger l'agriculture en d'en augmenter les rendements tout en protégeant les sols. De plus le bois, les caisses, le papier sont des biens nécessaires pour améliorer la distribution des produits alimentaires.

- Le quatrième point auquel le Département des forêts a l'intention de se consacrer est l'expansion du commerce des produits des forêts tropicales. Le monde en développement possède une richesse considérable qui n'est pas convenablement exploitée: seules quelques essences sont exportées et il faut faire un effort pour augmenter leur nombre dans l'intérêt des pays, tout en évitant d'appauvrir la forêt.

Je suggère qu'en examinant les différents thèmes à l'ordre du jour de la Commission, vous teniez compte de ces quatre domaines prioritaires; et je vous suggère en outre que, dans toute la mesure du possible, vos recommandations soient concrètes, c'est-à-dire que nous puissions les présenter à notre Directeur général et démontrer qu'il ne s'agit pas de vœux purement académiques mais que leur application se traduira par des actions concrètes visant à satisfaire les besoins les plus urgents des pays en développement.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Ministre, Messieurs les délégués et observateurs,

Depuis la dernière session de cette Commission, qui a eu lieu en 1970 en Equateur, le monde a changé rapidement et je crois que la présente session doit tenir compte de ces transformations de façon à adopter notre politique forestière au monde nouveau qui émerge. Parmi des exemples de ces nouveautés, on peut citer les suivantes:

Grâce à l'effet pour ainsi dire catalytique de la crise du pétrole, les pays pauvres de l'hémisphère Sud ont découvert leur force et discutent maintenant sur un pied d'égalité avec les pays riches.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'an passé deux résolutions d'importance extrême, l'une sur les matières premières et le développement, l'autre sur le nouvel ordre économique mondial, auquel a déjà fait allusion le Président de l'INDAF.

Il existe déjà divers accords entre pays riches et pays pauvres; par exemple l'accord de Lomé conclu entre les pays du Marché Commun européen et les divers pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et du Pacifique, qui garantit à ces derniers pays des recettes d'exportation constantes.

En ce moment même, à Paris, se réunissent les représentants des pays sous-développés de l'hémisphère Sud et des pays industrialisés de l'hémisphère Nord en vue d'aboutir à un accord sur leurs relations économiques.

On vient de créer le SELA (Système économique latino-américain), avec lequel la FAO a décidé de coopérer.

Aujourd'hui même, le seul fait que la Commission ait pu se réunir à Cuba démontre que le monde change, du moins en ce qui concerne la communauté latino-américaine. En effet, qui aurait pu imaginer il y a six ans, à Quito, que la session suivante aurait pu se réunir à Cuba avec la représentation de nations si nombreuses, avec tant de délégués et, je l'espère, avec un tel succès? Le fait que nous soyons tous ici à Cuba et que nous travaillons dans un esprit d'amitié et de coopération démontre par lui-même que quelque chose a changé dans le monde en général et en Amérique latine en particulier.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

DISCOURS DE CLOTURE

prononcé par

le Ministre Vice-Président de
"El Instituto Nacional de Reforma Agraria"
Monsieur Daniel Solana Pinera

Messieurs les délégués, messieurs les observateurs,

C'est pour nous un grand honneur de clôturer aujourd'hui la douzième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine, qui a attesté la volonté qu'ont nos pays de se réunir encore pour analyser les problèmes forestiers de la région.

C'est en 1970, à Quito, que le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a proposé d'accueillir cette manifestation et, comme nous l'a dit M. Huguet dans son discours inaugural, le seul fait que la Commission ait pu se réunir à Cuba démontre que le monde change, du moins en ce qui concerne la communauté latino-américaine.

Ce fait est significatif et il n'est pas accidentel; ce n'est pas non plus par hasard si, face au besoin impérieux de profondes réformes structurelles permettant d'atteindre des objectifs socio-économiques avantageux pour toute la population, notre région est de celles qui défendent le Nouvel ordre économique international approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa sixième session extraordinaire, et si elle s'est faite également le porte-parole de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, louable initiative du Président du Mexique, M. Luis Echevarría.

De même l'Amérique latine déploie des efforts importants dans le domaine de la coopération économique internationale, efforts qui, dans le cas du SELA, du Comité des Caraïbes, de l'OLADE et du NAMUCAR, permettent d'affirmer que les idées de Bolívar, de San Martín, de Juárez, de O'Higgins et de José Martí, avocats de l'unité latino-américaine et promoteurs de ses intérêts, seront réalisées.

C'est pourquoi cette réunion a mis en lumière une fois de plus la nécessité impérieuse dans laquelle se trouvent les gouvernements de réaliser les objectifs en question qui répondent aux justes aspirations de nos peuples. Et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ne doit pas non plus être étrangère à ces idées et à ces principes dans ses efforts de coopération avec les pays du Tiers Monde.

Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, depuis les premiers jours, a accompli un travail systématique visant à atteindre ces objectifs, qui vous ont été présentés dans le rapport de notre délégation en ce qui concerne le secteur forestier.

La Communauté internationale n'ignore pas que l'état actuel des ressources forestières reflète de façon dramatique les effets du pillage constant auquel elles ont été soumises du fait par les pays capitalistes développés responsables des politiques colonialistes et néo-colonialistes.

C'est pourquoi les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ont dénoncé en maintes occasions l'exploitation anarchique des forêts, leur dégradation accélérée et leur pillage, auxquels se sont livrées les compagnies transnationales; tous ces facteurs confirment la nécessité pour nos pays d'avoir souveraineté pleine et entière sur leurs propres ressources naturelles et sur les activités économiques qui en découlent, agissant en toute indépendance politique, économique et sociale.

Il était donc nécessaire de mettre en place des politiques nationales visant à assurer une mise en valeur intégrale des ressources naturelles; notion qui, dans le secteur agricole, est indissolublement liée au développement forestier ainsi qu'aux problèmes des structures agraires, afin d'aboutir en définitive au bien-être de toute la population, et notamment à une éducation générale spécialisée et au droit au travail, à l'alimentation, au logement et à la santé.

À Cuba, la situation qui existait avant le triomphe de la révolution était très proche de celle qui subsistait dans la plupart des pays en voie de développement. Huit pour cent des propriétaires agricoles possédaient plus de 70 % du domaine rural, ce qui atteste la prédominance du latifondisme. De plus, 25 % des terres les plus fertiles du pays appartenaient à des propriétés transnationales nord-américaines.

Ces grandes propriétés étaient exploitées de façon extensive tandis que nos paysans et ouvriers agricoles vivaient dans des conditions sub-humaines et misérables.

Les deux lois de réforme agraire appliquées dans notre pays ont limité les exploitations à 407 et 67 ha respectivement, ce qui a permis à 100 000 familles de paysans qui travaillaient comme métayers, fermiers ou occupants sans titre d'obtenir la propriété des terres qu'ils cultivaient; cette initiative a de plus été soutenue par une politique en vertu de laquelle l'Etat fournissait aux paysans les moyens de production nécessaires, du crédit et établissait des prix justes.

En même temps, elle a permis à 70 % des terres agricoles d'entrer dans le domaine public.

Depuis les débuts de la période révolutionnaire, et en particulier à partir de 1966, des investissements considérables ont été consentis pour créer l'infrastructure agraire nécessaire à un développement continu, reposant sur la spécialisation et la mise en valeur intégrale du territoire national sur des bases scientifiques, c'est-à-dire en fonction des divers facteurs (sol, climat, disponibilités d'eau, possibilités de construction de barrages, de nouvelles collectivités, d'écoles, de centres culturels, de routes et de services en général).

Dans ce contexte, l'homme a été au centre du processus et au cours des années nous avons garanti le plein emploi à nos travailleurs ruraux et obtenu des résultats appréciables dans le domaine de l'éducation et de la santé publique.

Par ailleurs, à l'heure actuelle l'agriculture compte plus de 3 000 techniciens de niveau universitaire et ce chiffre doit plus que doubler dans l'actuelle période quinquennale; nous avons aussi 23 000 techniciens de niveau moyen et 50 000 ouvriers qualifiés, dont le nombre doit aussi augmenter considérablement au cours des quelques prochaines années.

Grâce à la formule "étude - travail" appliquée à nos étudiants, nous avons pu mener à bien une révolution dans le domaine de l'éducation, tout à l'avantage de la formation de l'homme nouveau et de l'économie du pays. Nos écoles secondaires et pré-universitaires se consacrent aux activités des pépinières forestières ou fruitières et à la récolte des produits agricoles, entre autres activités.

Il serait trop long de décrire les progrès réalisés dans le domaine de l'agriculture cubaine en 17 ans de travail ardu. Il suffira de signaler par exemple qu'en 1958 nous ne possédions que 9 000 tracteurs alors qu'à l'heure actuelle nous en avons plus de 50 000; qu'en matière hydraulique, la capacité des barrages n'était que de 30 millions de m³ alors qu'elle dépasse actuellement 4 milliards de m³, ce qui a permis d'accroître de plus de 100 000 hectares les terres irriguées; le réseau de routes rurales a triplé et des milliers d'installations agricoles ont été construites.

De même la production et le développement des cultures (canne à sucre, agrumes, tabac, tubercules et légumes) ont atteint des niveaux très élevés ainsi que l'amélioration génétique dans l'élevage bovin et la production de lait, d'œufs, de viande de volaille et de viande de porc, qui nous a permis d'augmenter nos excédents exportables et de relever le niveau de vie de notre population.

Signalons qu'il nous reste un énorme effort à faire et de graves lacunes à combler; cependant, nous pouvons vous affirmer qu'aujourd'hui l'agriculture progresse de façon satisfaisante, et que ses perspectives sont extrêmement favorables. Nos efforts visent à atteindre une productivité élevée qui nous permette d'atteindre à l'avenir un niveau de développement encore plus élevé.

Les débats de la Commission ont mis en lumière l'intérêt très vif que la région porte aux problèmes forestiers. Deux thèmes se dégagent particulièrement: pénurie de pâte et de papier et modernisation de l'administration publique du secteur forestier en Amérique latine.

Il est superflu de s'étendre sur les conséquences qu'entraîne pour le développement économique et social de nos pays la pénurie de pâte et de papier, dont les effets sont particulièrement flagrants dans le domaine de l'éducation et du développement culturel.

Il est particulièrement significatif que les pays en développement possèdent 55 % du matériel sur pied mondial et produisent 4 % seulement de la pâte de bois, alors que les pays développés, avec 45 % du bois, produisent 96 % des approvisionnements mondiaux de pâte de bois.

Ce fait, joint au développement industriel insuffisant des pays du Tiers Monde, les maintient dans un état de dépendance tel qu'ils doivent chaque année dépenser des quantités croissantes de devises.

Le coût élevé des usines, le manque de ressources financières, l'inaccessibilité des techniques de pointe, la détérioration des termes de l'échange sont les causes de ce phénomène, qui a empêché la transformation fondamentale de la structure neo-colonialiste des relations économiques entre le monde développé capitaliste et le monde en développement.

C'est pourquoi nous avons noté avec satisfaction que la Commission met l'accent sur l'élimination de cette dépendance à l'égard de l'extérieur; c'est cette préoccupation qui a motivé dans notre région la création du Système économique latino-américain (SELA), organisme qui cherche à promouvoir le développement et la coopération économique dans la région, en unissant exclusivement les intérêts des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

La recommandation adressée par la Commission à la FAO tendant à ce que, dans le cadre de ses relations avec le SELA, elle propose la création d'un comité d'action qui assume la responsabilité de la viabilité de projets d'industries papetières (pâte et papier) constitue un résultat très important de cette réunion.

En ce qui concerne la modernisation des administrations publiques, il est également encourageant de voir l'importance attachée à ce que les gouvernements veillent à assurer un développement dynamique de ce secteur en fonction avant tout de l'homme dans son développement technico-économique et socio-culturel.

Dans notre pays, c'est seulement la réforme des bases politiques et socio-économiques qui permettra d'affronter la solution des problèmes hérités de l'époque pré-révolutionnaire et permettra une transformation complète de l'administration publique, fondée sur le principe que cette administration ne saurait être divorcée du développement de la société.

Nous ne voudrions pas terminer sans remercier les délégations présentes et le Secrétariat de la FAO des énormes efforts qui ont été faits pour assurer le succès de cette réunion. En même temps, il n'est que juste de rappeler le travail si utile des organismes nationaux et de leur personnel qui ont fourni une collaboration si efficace et si chaleureuse pour pouvoir atteindre ce résultat.

Nous espérons que les résultats de la douzième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine sont tels qu'en rentrant dans vos pays respectifs vous serez investis d'une nouvelle énergie qui vous permettra de redoubler d'efforts pour leur donner effet.

Enfin, nous espérons que votre séjour dans notre pays vous a permis d'apprécier le sens de solidarité et d'amitié inébranlable entre nos peuples.

Je vous remercie.

COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE

QUATRIEME SESSION

(La Havane, Cuba, 4 février 1976)

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La quatrième session du Comité des parcs nationaux et de la faune s'est tenue à la Havane, le 4 février 1976, sur la généreuse invitation du Gouvernement de Cuba.

2. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants: Argentine, Chili, Cuba, Equateur, France, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Pays-Bas, Pérou, Royaume Uni, Surinam, Trinité et Tobago; et des observateurs du Canada, de l'Espagne, du PNUD, de la Banque Mondiale et de l'IFLAIIC.

II. ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

3. L'ordre du jour provisoire a été amendé et l'ordre du jour définitif figure à l'Annexe G-a. On trouvera à l'Annexe G-b la liste des documents soumis au Comité. Sur proposition du Président, il a été décidé d'examiner séparément les questions touchant les parcs nationaux et celles qui intéressent la faune.

III. ELECTION DU BUREAU

4. M.M. Douro eanni (Pérou) a été élu Président du Comité, et MM. J.A. Ponce Salazar (Equateur) et J.R. Gómez Ricano (Cuba) respectivement premier et second vice-présidents. M.L. Sangri Namur (Mexique) a été élu rapporteur. Le Secrétariat a été assuré par M. K. Thelen (FAO).

IV. SITUATION ET TENDANCES

5. Depuis la troisième session du Comité, en 1970, une vingtaine de nouveaux parcs nationaux, couvrant plus de 3 millions d'hectares, ont été créés dans la région: leur nombre total dépasse maintenant 104 et leur superficie atteint presque 20 millions d'hectares, sans compter les réserves et sanctuaires nationaux ni les autres zones protégées. On a observé que la terminologie varie d'un pays à l'autre, de sorte qu'il est très difficile d'analyser la situation.

6. Les cours de formation qui ont été organisés pour les cadres supérieurs et moyens, les cours universitaires et les bourses qui ont été offerts, ont accru les effectifs de personnel qualifié dans la région, mais pas encore suffisamment.

7. Beaucoup de pays ont préparé des plans d'aménagement des parcs nationaux et leur ont donné un début d'exécution: c'est là un progrès important. De plus la notion de systèmes de parcs nationaux commence dans plusieurs pays à susciter l'attention qu'elle mérite.

8. Les programmes d'éducation en matière d'environnement ont progressé dans quelques pays et suscitent un intérêt croissant dans les autres.

9. L'aménagement de certaines espèces d'animaux sauvages a été amélioré et dans beaucoup de pays l'idée qu'il est intéressant d'aménager la faune en fonction de son potentiel social et économique se diffuse.

V. RECOMMANDATIONS

(i) Considérant le besoin urgent de personnel spécialisé pour les programmes de parcs nationaux, de réserves et de conservation de la faune, le Comité demande à la FAO de faire le nécessaire pour appuyer la création dans la région d'un centre de formation en matière de parcs nationaux et de faune destiné à préparer des cadres moyens et des spécialistes de niveau supérieur en vue de l'aménagement de la faune et de la planification et de l'administration des parcs nationaux et des autres zones protégées. Il recommande en outre aux pays qui souhaitent accueillir ledit centre de faire parvenir leurs propositions à la FAO, en indiquant la contrepartie qu'ils fourniraient et les conditions de financement qu'ils suggèrent.

(ii) Considérant le résultats encourageants du projet d'aménagement des zones sauvages et de conservation de l'environnement qui prendra fin en mars 1976, et la demande de prolongation et d'expansion présentée au PNUD sous forme d'un projet de planification et d'aménagement des ressources naturelles dans les zones sauvages, le Comité recommande instamment que cette demande soit approuvée, déclare que le siège de ce projet devra être judicieusement déterminé en tenant compte des besoins des pays qui n'ont pas encore bénéficié de cette activité, et suggère que, si ce projet est approuvé, il devrait, outre les objectifs envisagés, assurer la secrétariat du Comité des parcs nationaux et de la faune.

(iii) Considérant que dans beaucoup de projets forestiers en cours, la participation d'experts en matière de parcs nationaux et de faune n'a pas été demandée par les pays ou est très limitée, alors qu'il serait urgent de prendre en considération l'ensemble des problèmes des écosystèmes intéressés, le Comité recommande aux pays de demander et à la FAO de proposer que des experts de la faune et/ou des parcs nationaux soient attachés aux projets forestiers.

(iv) Estimant que l'absence d'une nomenclature acceptée par tous les pays d'Amérique latine ou par la plupart d'entre eux en matière de parcs nationaux et autres zones protégées est une source de graves difficultés, le Comité recommande qu'avant sa prochaine session, la FAO soumette à l'examen des pays un projet de nomenclature adaptée aux réalités sociales et écologiques de la région, dûment concerté avec la Commission des parcs nationaux et des zones protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

(v) Considérant que, malgré les efforts déployés par certains pays de la région pour se doter de systèmes de parcs nationaux et d'autres zones protégées comprenant des exemples scientifiquement choisis des écosystèmes représentés sur leur territoire, les réalisations n'assurent pas encore une couverture suffisante, le Comité recommande aux pays de s'occuper tout particulièrement de ce problème et de faire en sorte qu'à sa cinquième session les rapports nationaux permettent d'établir les bases d'un Système latino-américain de parcs nationaux et d'autres zones protégées.

(vi) Considérant que, probablement en raison de l'étendue du littoral et de l'immensité des forêts tropicales humides que possède la région, les mesures de protection nécessaires n'ont pas encore été prises, le Comité, étant donné que ces écosystèmes sont menacés de graves altérations, recommande aux pays d'attribuer la plus haute priorité à la création de parcs nationaux et d'autres zones protégées pour assurer la conservation de ces écosystèmes si importants.

(vii) Conscient du fait que de nombreux écosystèmes très intéressants chevauchent les frontières et que leur sauvegarde ou celle de certaines espèces exigent une étroite coordination en vue d'un aménagement cohérent, le Comité recommande de nouveau que soient créés dans ces cas des parcs nationaux et/ou d'autres zones frontalières protégées où les deux pays intéressés harmoniseront leurs politiques administratives et leurs normes d'aménagement et se félicite des initiatives prises dans ce sens par la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela en vue de conserver les ressources biologiques de l'Amazonie, ainsi que par les pays d'Amérique centrale en vue de protéger les écosystèmes menacés de leur région; il espère que ces entreprises seront menées à bonne fin.

(viii) Considérant l'importance que revêt pour la conservation la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le Comité recommande aux pays qui ne l'ont pas encore ratifiée de s'efforcer par tous les moyens de le faire au plus tôt.

(ix) Considérant que les populations des espèces les plus intéressantes de la région continuent à diminuer de façon inquiétante malgré l'intensification des programmes de conservation, et notant les résultats remarquables obtenus dans certains pays au moyen d'un aménagement intensif, comportant notamment la création de zones de reproduction, le Comité recommande que les pays favorisent la création de zones d'aménagement intensif et de reproduction pour les animaux sauvages les plus menacés en raison de leur grande valeur économique, afin particulièrement de concourir au développement social des populations humaines locales; et suggère que l'on accorde une attention particulière aux primates, aux crocodiles et aux capibaras ainsi qu'aux espèces d'intérêt cynégétique.

(x) Considérant que pour certaines espèces d'animaux sauvages, en particulier les oiseaux migrateurs, la conservation exige une harmonisation de la législation des divers pays en matière de faune, et une coordination étroite de l'application de ces lois et des mesures de contrôle, le Comité recommande aux pays d'établir les contacts nécessaires avec les pays limitrophes ou voisins dont dépend la protection de certaines espèces, afin de conclure des accords en vue d'harmoniser les législations, règlements d'application et mesures de contrôle.

COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE

QUATRIEME SESSION

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Parcs nationaux et autres zones protégées en Amérique latine: situation actuelle et tendances
4. Conservation et développement des environnements naturels
5. La faune sauvage en Amérique latine: situation actuelle et tendances
6. Programme de travail futur
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE

QUATRIEME SESSION

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Symbole</u>	<u>Titre</u>
1	FO:L AFC/NPW-76/1	Provisional agenda Programa provisional
3	FO:L AFC/NPW-76/2	National parks and related areas: present situation and trends in Latin America Parques nacionales y áreas afines: situación actual y tendencias en América Latina
4	FO:L AFC/NPW-76/3	Wildlife, a natural resource in Latin America: present situation and trends La fauna silvestre, recurso natural en América Latina: situación actual y tendencias
6	FO:L AFC/NPW-76/5	A methodology for wildland and national park planning Una metodología para la planificación de áreas silvestres y parques nacionales

MEMBRES DE LA COMMISSION

Argentine	Honduras
Barbados	Jamaïque
Bolivie	Mexique
Brésil	Nicaragua
Colombie	Pays-Bas
Costa Rica	Panama
Chili	Paraguay
Cuba	Pérou
El Salvador	République Dominicaine
Equateur	Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique	Surinam
France	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Uruguay
Guyane	Venezuela
Haïti	